

2019



Climat

BILAN D'ACTIVITÉ

#MondeEnCommun



AFD

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Les effets du dérèglement climatique mettent en danger les populations et les écosystèmes, en particulier dans les pays en développement plus vulnérables aux changements climatiques. Pour limiter l'augmentation de la température mondiale d'ici la fin du siècle, il est nécessaire d'accélérer la transition vers des sociétés bas carbone. Pour minimiser les impacts irréversibles du changement climatique, il est nécessaire de renforcer la résilience de ces mêmes sociétés.

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable (ODD), le constat est clair : changement climatique et développement sont deux défis à conjuguer sans les opposer. En tant qu'institution financière de développement, l'AFD soutient l'émergence de modèles de développement plus durables, tout comme sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé. Son action pour le climat, miroir des objectifs de l'Accord de Paris, cherche à limiter les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'adaptation des populations et des écosystèmes aux effets du dérèglement climatique et aligner les flux financiers avec un développement de long terme bas carbone et résilient.

La stratégie climat du groupe AFD

Depuis 2015, le climat est un marqueur fort de l'identité du Groupe. Un positionnement renforcé par l'adoption d'une stratégie climat (2017-2022) qui traduit l'ambition d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des transitions bas carbone et résilientes dans les pays en développement et émergents.

Pour y parvenir, l'AFD a pris quatre engagements :

1 Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »

Le groupe AFD s'est engagé à rendre cohérent l'ensemble de ses financements avec un développement bas carbone et résilient, et à accompagner les stratégies de long terme pour le climat des pays dans lesquels il intervient.

3 Rediriger les flux financiers

Le groupe AFD veut maximiser l'effet d'entraînement de ses financements sur la redirection des investissements publics ou privés. Il contribue aussi à l'animation du marché des émissions climat.

2 Augmenter les financements climat

Le groupe AFD se fixe l'objectif d'atteindre 5 milliards d'euros de financements climat annuellement d'ici 2020 dans ses pays d'intervention - hors Outre-mer, dont 1,5 milliard d'euros en faveur de l'adaptation aux impacts des changements climatiques. 50 % de l'ensemble de ses engagements financiers annuels doit avoir des co-bénéfices climat.

4 Co-construire des solutions

L'AFD exerce son influence pour innover, co-construire et capitaliser sur les bonnes pratiques, en collaboration avec les acteurs financiers, institutionnels, de la recherche et de la société civile. L'AFD participe aux COPs et aux sommets mondiaux sur le climat, y compris, depuis 2017, en tant que présidente de l'International Development Finance Club (IDFC).

Travaux sur les risques financiers climatiques

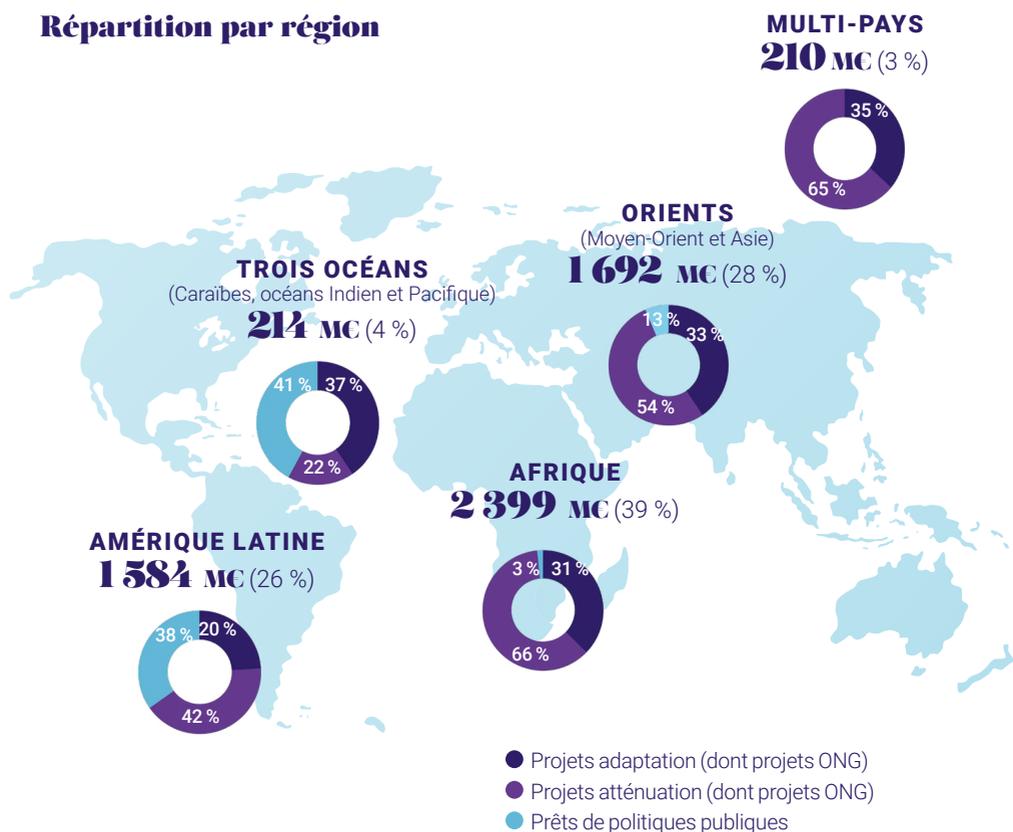
Les risques financiers climatiques se répartissent en trois catégories : **les risques physiques** associés aux impacts du dérèglement climatique, **les risques de transition** résultant des dynamiques de transition vers un monde bas carbone et des politiques publiques susceptibles d'être mises en œuvre, et **les risques de contentieux climatiques**.

L'AFD développe des analyses sur les risques de transition, comme en Afrique du Sud en partenariat avec le think tank Climate Policy Initiative. Ce type d'études est l'un des nombreux appuis possibles via la Facilité 2050 de l'AFD (voir page 17).

En parallèle, l'AFD poursuit l'intégration des risques financiers climatiques dans ses processus d'analyse de risque : une cartographie de l'exposition du portefeuille de l'AFD au regard des risques physiques a conduit à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de ces risques, et d'outils opérationnels permettant au Groupe de les mesurer systématiquement. Des travaux pour le suivi des risques de transition démarrent en 2020.

Notre activité climat en 2019

Répartition par région



Évolution depuis 2016

engagements en Mds€



40 Mds€

Total des financements climat depuis 2005

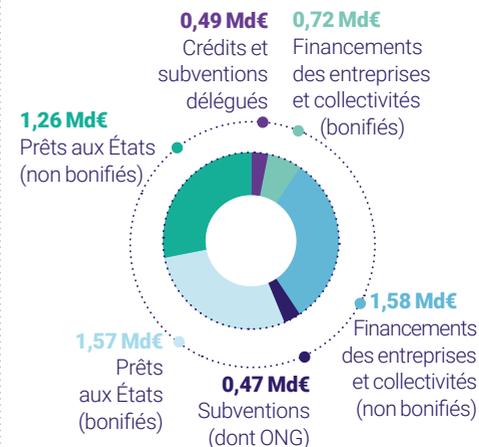
Part des engagements à co-bénéfices climat



Les % sont calculés à partir des engagements annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanismes de désendettement (C2D), garanties ARIZ, FEXTE, sous-participations Proparco, projets FFEM et projets dans les départements et territoires d'Outre-mer. Soit 12,1 milliards d'euros sur les 14,6 milliards d'euros de financements du Groupe.

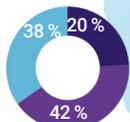
Répartition par outil financier

en Mds€



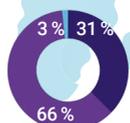
AMÉRIQUE LATINE

1 384 M€ (26 %)



AFRIQUE

2 399 M€ (39 %)



ORIENTS

(Moyen-Orient et Asie)
1 692 M€ (28 %)



MULTI-PAYS

210 M€ (3 %)



6,1 Mds€

Total des engagements (273 projets) dont **1,1 milliard d'euros en faveur des pays les moins avancés** (45 % du total des engagements du Groupe dans ces pays).

En 2019, malgré la hausse de son volume d'activité (+23 %), le groupe AFD a rempli son objectif de 50 % des engagements financiers avec un co-bénéfice en matière de lutte contre le changement climatique et ses effets.

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les écosystèmes absorbent plus de 44 % des émissions de gaz à effet de serre chaque année. Leur préservation et leur bonne gestion sont donc essentielles pour répondre aux objectifs mondiaux d'atténuation du changement climatique mais aussi pour l'adaptation à ses effets. L'AFD promeut ainsi les solutions fondées sur la nature dans ses pays d'intervention tout en intégrant le capital naturel dans ses stratégies d'investissement. L'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience en est une illustration pertinente. Elle vise l'adaptation des petites îles du Pacifique et de leurs populations aux effets du changement climatique et la protection de leur biodiversité en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature.

29 % Projets d'adaptation aux effets du changement climatique

16 % Prêts de politiques publiques

1 % Projets ONG

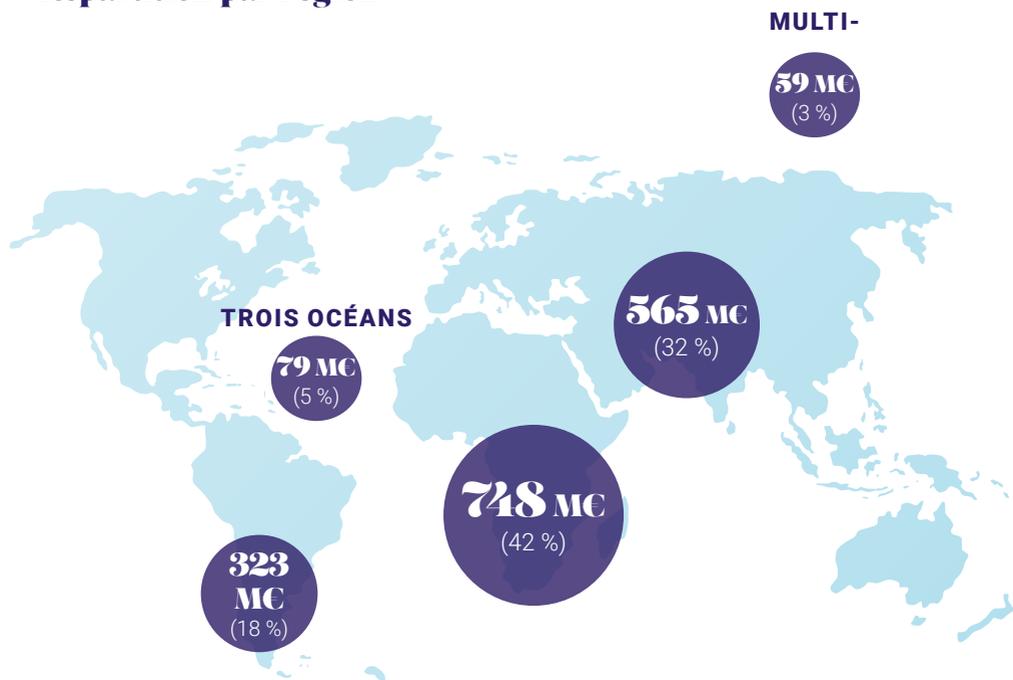
Répartition par type de projets

% de montant climat

54 % Projets d'atténuation des impacts du changement climatique

S'adapter aux effets du changement climatique

Répartition par région



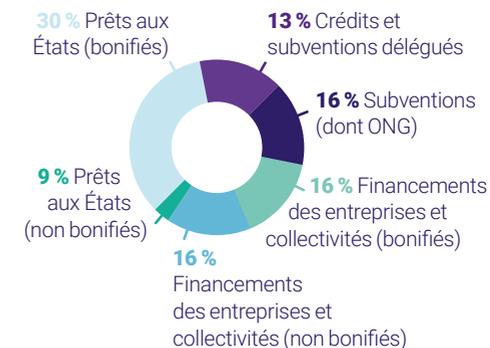
Évolution depuis 2016

engagements en Mds€

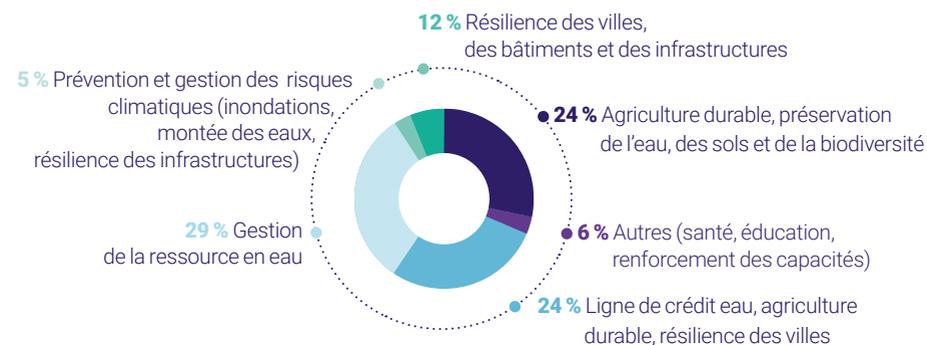


Répartition par outil financier

% basés sur les montants d'engagements



Répartition par secteur



1,8 Md€

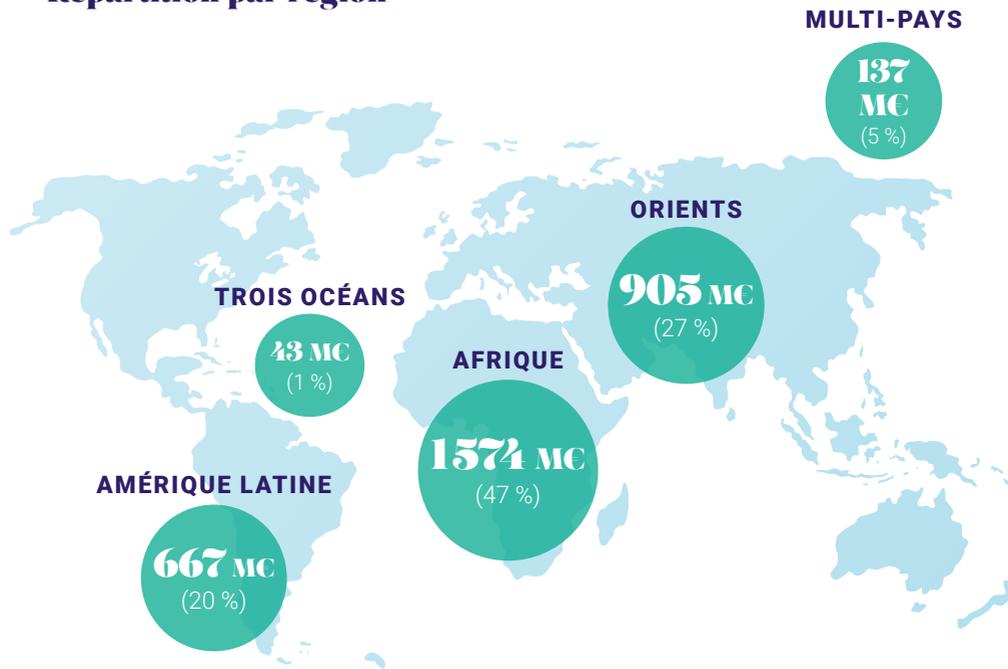
de financements **de projets** en faveur de l'adaptation dont 41 % en Afrique.

En 2019, en plus des 1,8 milliard d'euros alloués à des projets d'adaptation, 0,2 milliard ont été accordés pour des prêts de politique publique en faveur de l'adaptation, soit un total de 2 milliards d'euros d'engagements pour l'adaptation.

L'adaptation vise à faire face aux changements climatiques actuels et futurs (aggravation des sécheresses, accroissement des risques d'inondation, élévation du niveau marin...) pesant sur les projets eux-mêmes (adaptation du projet) ou sur leur environnement (adaptation par le projet). Cela inclut la gestion des risques au sein de toute la filière du projet qui s'insère en amont (ses fournisseurs par exemple) ou en aval (ses débouchés, ses routes d'accès). Par exemple, l'AFD finance au Burkina Faso un programme d'investissement et de renforcement de capacités de l'Office national de l'eau et de l'assainissement, pour la diversification et la sécurisation des ressources en eau dans la frange sahéenne du pays.

Atténuer les changements climatiques

Répartition par région



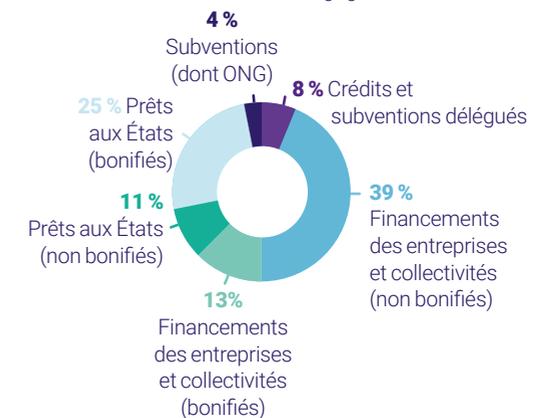
Évolution depuis 2016

engagements en Mds€

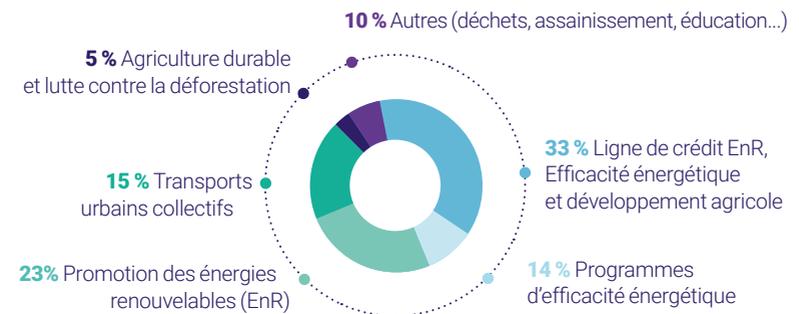


Répartition par outil financier

% basés sur les montants d'engagements



Répartition par secteur



3,3 Mds€

de financements de projets en faveur de l'atténuation.

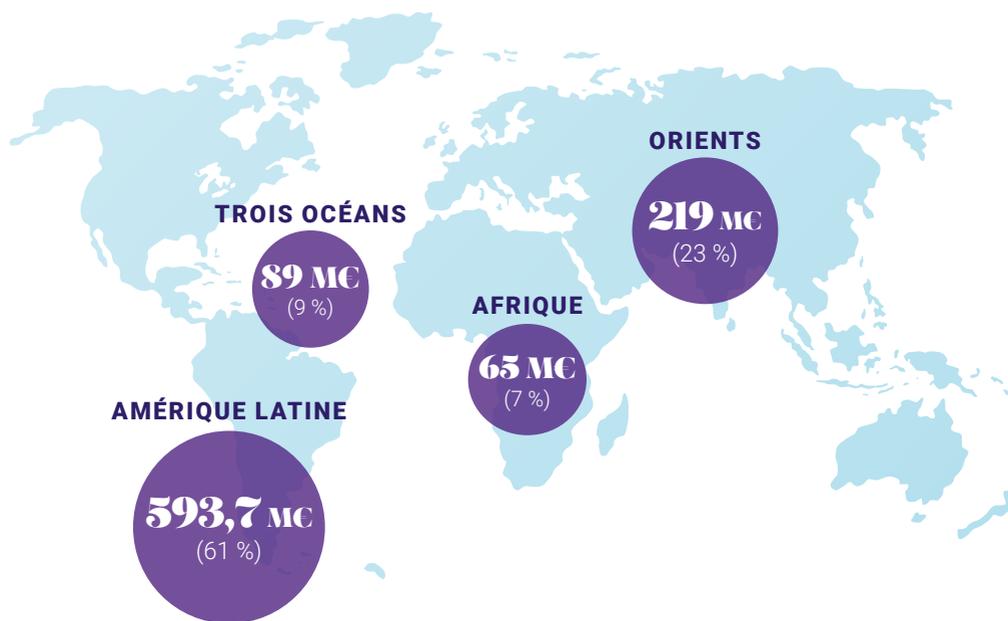
9,9 millions
de tonnes équivalent CO₂

économisées chaque année tout au long de la vie des projets financés en 2019. L'AFD utilise l'approche de comptabilisation des gaz à effet de serre du *International Financial Institution Framework for a Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting*.

Les projets d'atténuation ont pour objectif principal de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. Ils peuvent également favoriser le stockage du carbone (dans les sols ou les arbres par exemple). Pour cela, ils visent très souvent le déploiement des énergies renouvelables, le développement sobre en carbone des villes (en appuyant les politiques de transports en commun par exemple), l'efficacité énergétique, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation ou encore le soutien de l'agriculture durable dans un contexte de réchauffement climatique. En Côte d'Ivoire, l'AFD finance la mise en place d'une centrale solaire flottante pilote d'une puissance de 20 MW ; celle-ci réduira l'utilisation de gaz naturel, variable d'ajustement du mix de la Côte d'Ivoire à l'heure actuelle. Ce projet comporte aussi un volet d'amélioration de la gestion de l'intermittence de la production d'électricité solaire.

Accompagner les politiques publiques sur le climat

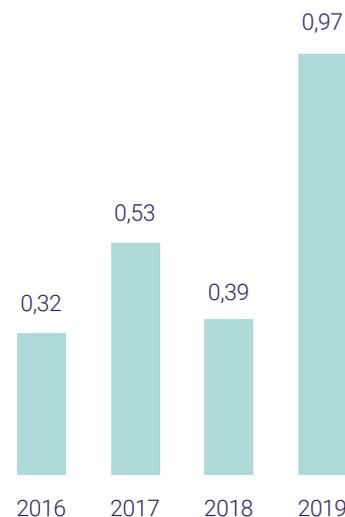
Répartition par région



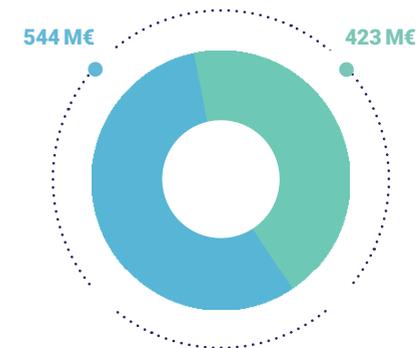
En 2019, les prêts de politique publique en faveur du climat ont atteint 967 millions d'euros. Ces prêts prennent la forme d'aides budgétaires sectorielles. Ils constituent un axe essentiel d'appui à l'émergence de trajectoires de développement bas carbone et résilient.

Évolution depuis 2016

engagements en Mds€



Répartition adaptation/atténuation



Total des prêts = 967 M€

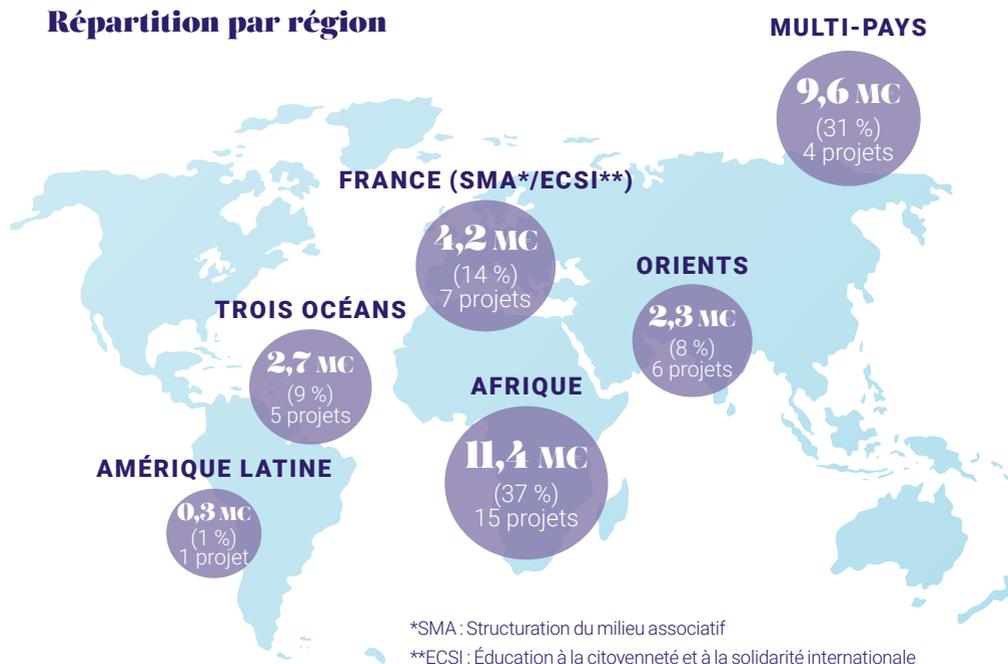
- Prêts de politiques publiques en faveur de l'atténuation et de l'adaptation
- Prêts de politiques publiques en faveur de l'atténuation seulement

Le prêt de politique publique est un appui budgétaire qui vient soutenir une politique sectorielle ou multisectorielle. Il réunit trois composantes : un transfert de fonds, un dialogue de politique publique adossé à une matrice d'indicateurs et une coopération technique. En 2019, l'AFD a octroyé un prêt de 344 millions d'euros à la république du Costa Rica pour la mise en œuvre de son plan de décarbonation 2018-2050. Ce plan est centré sur la gouvernance et quatre des secteurs les plus émissifs ou présentant un potentiel de séquestration du carbone important : les transports, l'agriculture, l'environnement et les forêts.

Un prêt de politique publique de 250 millions d'euros a également été accordé au Mexique pour soutenir l'alignement des flux financiers publics et privés du pays avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. La coopération technique opère principalement sur la finance durable et le *green budgeting*.

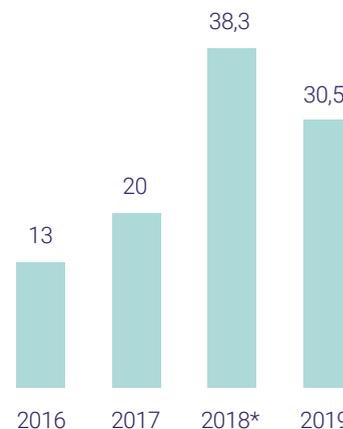
Soutenir la société civile mobilisée pour le climat

Répartition par région



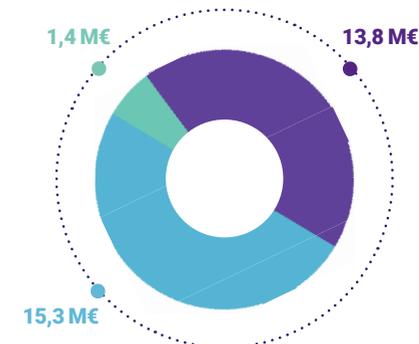
Évolution depuis 2016

engagements en M€



* Année exceptionnelle en 2018 due au financement de plusieurs programmes d'envergure en agriculture durable.

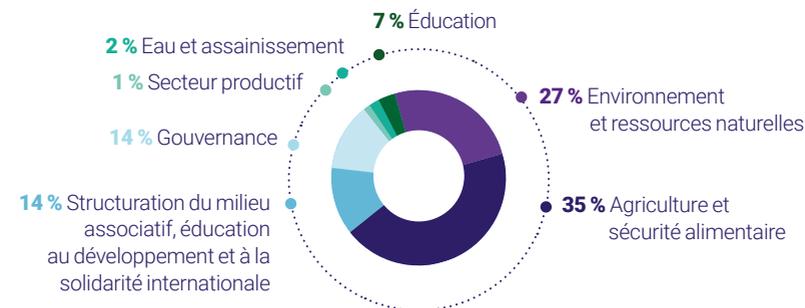
Répartition adaptation/atténuation



Total des engagements = 30,5 M€

- Projets en faveur de l'atténuation
- Projets en faveur de l'adaptation
- Projets en faveur de l'atténuation et l'adaptation

Répartition par secteur



RENFORCER LES CAPACITÉS DES OSC FRANÇAISES SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

L'urgence climatique et la perte de biodiversité à l'échelle mondiale justifient le renforcement de l'action des OSC sur ces enjeux. L'AFD a ainsi apporté son soutien au **Réseau Action Climat** France qui mène des actions pour inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures limitant l'impact des activités humaines sur le climat ainsi qu'à la **Plateforme Océan et Climat** qui se mobilise pour sensibiliser le grand public et mène des actions de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des enjeux océan, climat et biodiversité dans les politiques nationales et internationales. Ces appuis visent l'évaluation de la mise en œuvre des engagements français et internationaux en faveur du climat (Accord de Paris) et de la biodiversité. La visibilité des OSC françaises sera aussi renforcée via leur participation aux rencontres internationales.



63 %

des projets climat

sont aussi favorables à la biodiversité et plus de 60 % d'entre eux incluent des activités en faveur du genre.



30,5 M€

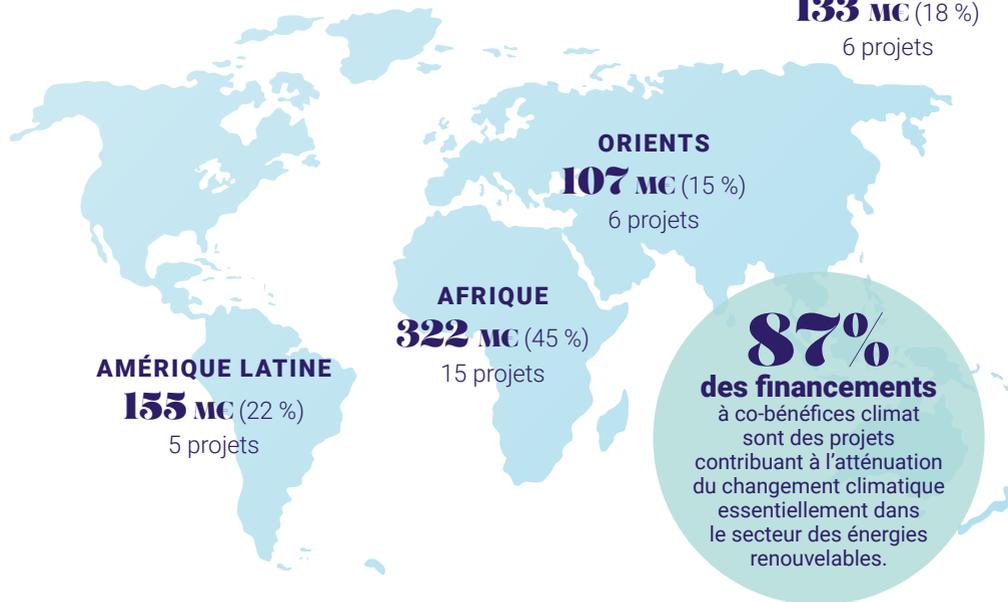
ont été accordés

à des projets climat d'OSC*, soit 1/3 des subventions totales envers les initiatives de la société civile.

*OSC : Organisations de la Société Civile

Mobiliser le secteur privé pour le climat

Répartition par région



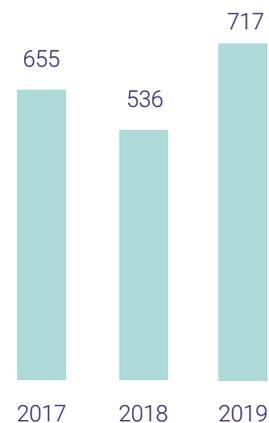
32 projets présentant des co-bénéfices climat et favorisant une croissance sobre en carbone.



717 M€ de financements à co-bénéfices climat autorisés en 2019 par Proparco.

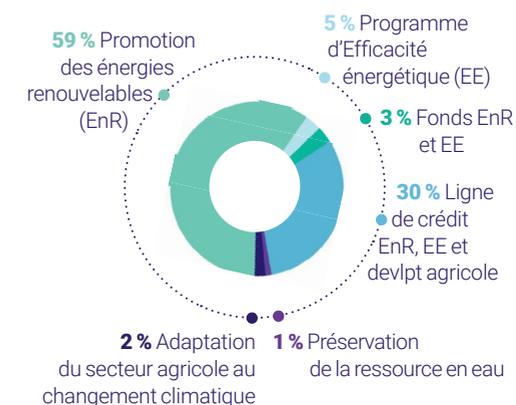
Afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux climatiques des projets soutenus, Proparco a intégré la dimension « 100 % Accord de Paris » dans la phase d'instruction de ses projets en 2019. Une analyse systématique de l'alignement avec l'Accord de Paris des financements et investissements directs de Proparco (hors intermédiation) est ainsi réalisée.

Évolution depuis 2017 engagements en M€



Répartition par secteur

% basés sur les montants d'engagements



UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Depuis 2016, Proparco est accréditée pour mobiliser le Fonds vert, un partenariat qui contribue à renforcer son soutien au secteur privé dans la transition bas carbone. L'accès au Fonds vert lui ouvre la possibilité d'être gestionnaire de subventions ou de bénéficier de garanties (comme le permet aussi la mobilisation de fonds de la Commission européenne) mais aussi de devenir gestionnaire de prêts bonifiés ou d'investissements en capital au profil risqué. Ces outils sont complémentaires et permettent d'améliorer le caractère incitatif des financements de Proparco grâce au mixage des ressources.

Promouvoir l'investissement privé dans l'énergie solaire.

Au Sénégal, dans le cadre de l'initiative Scaling Solar, Proparco a participé au financement de deux centrales solaires (Kahone et Touba) qui devraient produire l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 595 000 personnes et éviter 86 800 tonnes équivalent CO₂ équivalent par an en moyenne pendant 25 ans.

Zoom sur deux partenariats clés...



L'International Development Finance Club (IDFC), créé en 2011 et présidé depuis octobre 2017 par l'Agence française de développement (AFD), est un groupe de 26 banques de développement nationales et régionales. Pourvoyeur mondial de financements publics pour le développement et le climat, ses actifs cumulés s'élèvent à 4 000 milliards de dollars américains et ses engagements annuels sont supérieurs à 600 Mds\$, dont en moyenne 150 Mds\$ par an de finance climat.

Lancée en octobre 2019 en marge des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI à New York, la Facilité climat IDFC entend favoriser l'émergence du Club comme acteur majeur

de la finance internationale climat en facilitant la collaboration entre les membres et le renforcement de leurs capacités.

En 2019, l'IDFC et le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ont également consolidé leur collaboration avec la signature d'un *statement of partnership* lors du premier événement entre l'IDFC et le FVC lors de la COP25.

Le partenariat de l'AFD avec l'IDFC s'illustre notamment avec le financement en 2019 de 6 lignes de crédit en faveur de membres IDFC, dont 590 M€ de financements pour le climat.

www.idfc.org/



Le Fonds Vert pour le Climat apporte un soutien financier aux pays en développement afin qu'ils limitent leurs émissions de gaz à effet de serre et qu'ils s'adaptent aux impacts du changement climatique.

L'AFD est accréditée au Fonds vert depuis 2015, ce qui a amené à faire évoluer certaines procédures internes pour améliorer la qualité des interventions du Groupe.

La mise en place d'un mécanisme de gestion des réclamations environnementales et sociales (E&S), l'amélioration de la transparence des études E&S, le renforcement des diligences genre et la consolidation de nos méthodes de comptabilisation de nos financements climat, figurent parmi les premiers changements effectués.

Ce partenariat favorise également les interventions là où les populations sont les plus vulnérables. Le Fonds vert prévoit d'allouer 50 % de ses ressources à des projets d'adaptation dont la moitié concernent les États africains, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Conçu pour prendre des risques au sein des investissements qu'il finance, le Fonds vert permet ainsi d'intervenir dans des secteurs et selon des modalités plus risqués. Quatre projets bénéficiant de plus de 300 millions d'euros de co-financement du FVC sont actuellement en cours de mise en œuvre par l'AFD.

www.greenclimate.fund

et deux outils opérationnels



Adapt'Action est une facilité d'études et de renforcement de capacité dotée de 30 millions d'euros qui a démarré en 2017. Elle accompagne 15 pays et organisations régionales parmi les plus vulnérables pour les aider à relever le défi de la mise en œuvre du volet adaptation de leurs engagements climat (CDN).

Adapt'Action est un catalyseur de changements, depuis le renforcement de la gouvernance climat et l'« acclimatation » des politiques publiques sectorielles jusqu'à l'intégration renforcée de l'adaptation dès la conception des projets (*adaptation by design*). Enfin, Adapt'Action est vecteur d'innovations, par exemple pour réduire les risques de catastrophe dans les Caraïbes

(*Ecosystem-based adaptation, Forecast-based Financing* et protection sociale adaptative), intégrer des solutions résilientes dans la planification et les investissements d'infrastructures à Maurice, en Guinée et au Congo, renforcer la place de l'adaptation dans le cursus éducatif et la formation professionnelle au Sénégal et à Madagascar, ou encore faire émerger des projets de santé tenant compte des impacts du changement climatique au Ghana. De manière transversale, Adapt'Action vise une meilleure appréhension des enjeux du climat pour l'égalité hommes-femmes et des solutions fondées sur la nature.

www.afd.fr/adaptaction | #adaptaction



Au cours de l'année 2019, la première tranche d'un montant de 10 millions d'euros de la Facilité a représenté :

- 18 appuis approuvés pour un montant total de 9,5 millions d'euros ;
- des actions dans 16 pays : 47 % en Asie, 36 % en Afrique, 17 % en Amérique latine ;
- près de 70 % des financements de cette première tranche ont été dédiés à des études en appui aux politiques de transition énergétique (28 %), trajectoires de décarbonation (26 %), impacts socio-économiques du changement climatique (14 %) ;
- 15 % à des appuis à la gouvernance climat.

Le conseil d'administration du 19 décembre 2019 a approuvé la seconde tranche d'un montant de 20 millions d'euros de la Facilité 2050.

La Facilité 2050 finance ainsi l'analyse des impacts économiques, budgétaires et environnementaux des trajectoires de transition bas carbone globales pour l'Indonésie, tout comme une analyse prospective au Maroc visant à anticiper les impacts potentiels du changement climatique sur le secteur agricole. Ces appuis confortent l'engagement de l'AFD à accompagner des pays d'intervention à forts enjeux climat dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement bas carbone et résilient.

www.afd.fr/facilite-2050

Notre méthodologie

Les méthodologies de comptabilisation des financements climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation sont bâties autour des principes communs agréés en 2015 par les membres de l'IDFC et des banques multilatérales de développement.

Qu'est-ce qui relève de l'adaptation ?

Un projet concourt à l'adaptation lorsqu'il limite ou réduit la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique. Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) climat/adaptation sur la base de :

- l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique ;
- l'expression dans la documentation du projet de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés ;
- la démonstration de l'impact bénéfique des actions prévues par le projet sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique identifiés dans la zone.

Qu'est-ce qui relève de l'atténuation ?

Un projet concourt à l'atténuation lorsqu'il permet de réduire ou de séquestrer les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à une situation de référence sans le projet.

Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) climat/atténuation dès lors que :

- l'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite des émissions de GES ;
- ce financement est dédié à des actions concourant à l'atténuation (étude, renforcement de capacité et lignes de financement bancaire).

La méthodologie du Groupe AFD est strictement compatible avec les Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation agréés par l'*International Development Finance Club* (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs).

Et les prêts de politiques publiques ?

La comptabilisation « climat » des aides budgétaires doit rendre compte de la teneur du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie et des impacts attendus en matière de climat.

Tout d'abord, l'éligibilité à la comptabilisation est conditionnée à la participation de la politique publique soutenue aux trajectoires bas carbone et/ou résiliente du pays, à travers une ou des activités transversales climat.

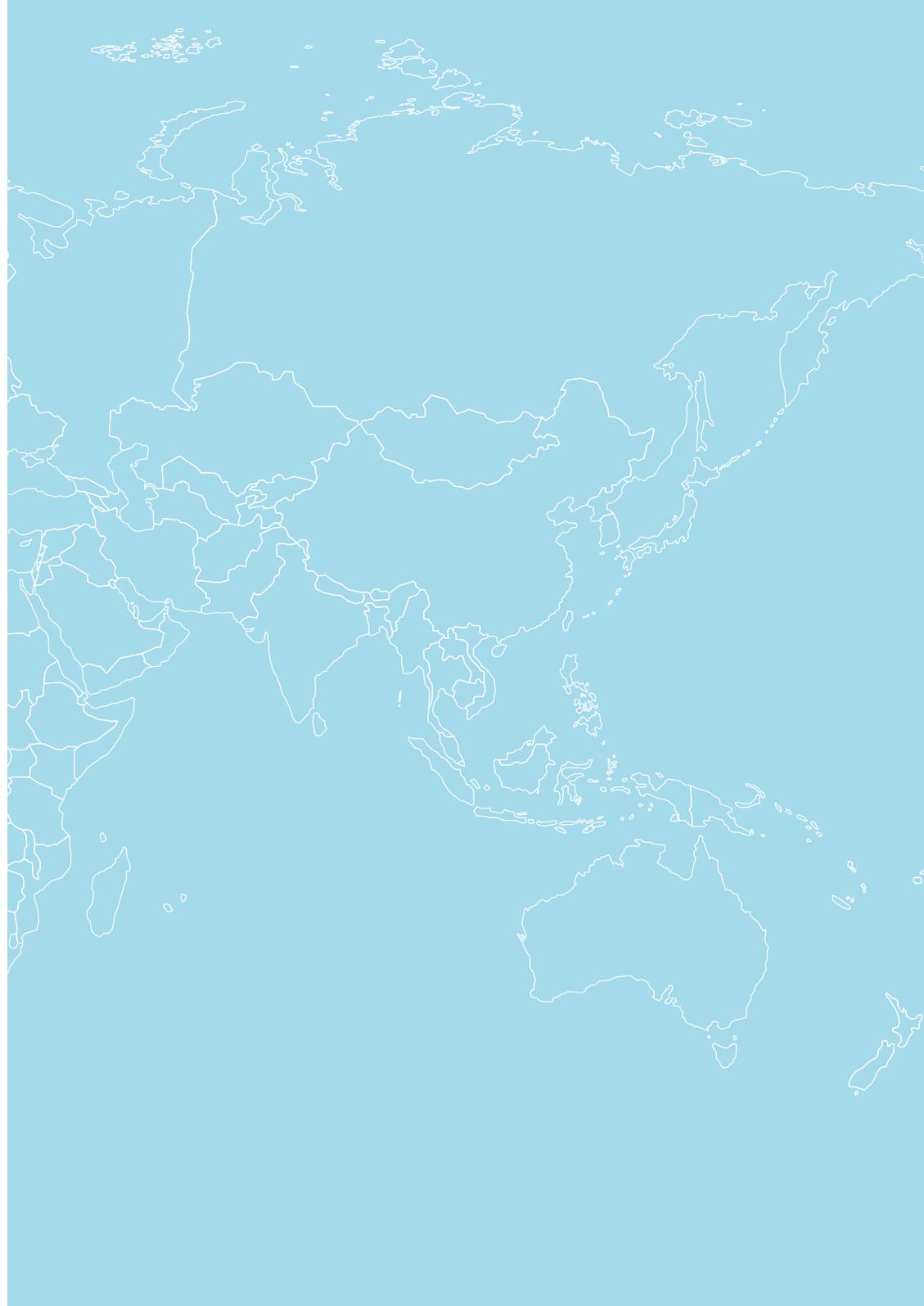
Trois possibilités de comptabilisation existent :

- 1/ comptabilisation au prorata des indicateurs climat de la matrice de politique publique par rapport à l'ensemble des indicateurs ;
- 2/ comptabilisation au prorata des financements fléchés sur des actions/indicateurs climat ;
- 3/ en l'absence de matrice, il est possible de valoriser l'engagement climat au maximum à 40 % sur la base de l'existence d'une activité transversale climat.

Et les projets d'OSC ?

Les Organisations de la société civile françaises contribuent à l'activité climat du groupe AFD en développant des projets qui :

- ont des bénéfices directs sur le climat en termes d'atténuation des émissions ou d'adaptation au changement climatique ;
- influencent les acteurs publics pour l'intégration des enjeux climat dans les politiques publiques ;
- contribuent à la structuration des OSC mobilisées autour des enjeux climatiques en France ainsi qu'à l'éducation au développement et à la solidarité internationale.



Pour un monde en commun

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

